

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	09.09.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	16.09.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24.

Le seize septembre deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2<sup>ème</sup> Adjoint M. Jean WAROUX 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie ROBION 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick PETIT 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Claude PAPOT 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie GONNORD 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Pascal TRUTEAU, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET et Mme Marie KOHLER.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme Monique PARICHAUT, M. Henri MOINARD, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, Mme Helen ACE, M. Rodolphe FOURRÉ qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Fabrice MICHELET, M. Christian AUBERT, M. Patrick PETIT, Mme Annie GONNORD, M. Jean WAROUX, Mme Amanda HOLMES et M. Frédéric WATTEBLED ainsi que M. Patrice BAUDOIN et M. Alain HURIEZ non représentés.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Jean WAROUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 8 Juillet 2024.

### INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Comme à l'occasion de chaque réunion, Monsieur le Maire donne quelques informations de la CDCMP :

- Lancement d'une réflexion avec les maires et les référents scolaires sur « les écoles dans Mellois en Poitou en 2030 ». Prochaine réunion fin octobre pour échanger sur les enjeux.
- PLUIH : 3 réunions cet été. Compte-rendu à venir dans quelques semaines, avant la prochaine réunion avec l'ensemble des communes, le 15 octobre
- Prévention et gestion des déchets :
  - Inauguration déchèterie Lezay le 5 septembre 2024
  - Réflexion sur le schéma directeur des déchèteries
  - Réflexion sur la redevance spéciale.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

*Annie Gonnord présente ce dossier*

La proposition d'attribution de subvention étudiée par la commission Animations réunie le 3 septembre 2024, est présentée.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal (à l'exception de Pascal Quintelier qui en sa qualité de membre de l'association, ne souhaite pas prendre part au vote), à l'unanimité :**

**Valide l'attribution d'une aide de 1000 € à l'association Ciné-Chef pour la diffusion du spectacle « L'homme à la Manivelle » dans le cadre de l'action « Cinéma Vivant ».**

## DENOMINATION D'UNE SALLE COMMUNALE

*Fabrice MICHELET présente ce dossier*

Ciné-Chef, par l'intermédiaire de sa présidente Danièle Lampert a demandé à la commune s'il serait possible de dénommer la grande salle du centre culturel, actuellement appelée « salle de spectacle », « salle Laurent Cantet ».

Laurent Cantet, cinéaste primé à Cannes, avec la Palme d'Or pour le film « entre les murs » est décédé le 25 avril 2024. Il avait une attache particulière avec la commune, puisque ses parents ont été instituteurs de longues années à Ardilleux où il a passé son enfance. C'est justement au centre culturel de Chef-Boutonne qu'il a découvert le cinéma.

Madame Lampert a, au préalable, informé la famille (son père et sa compagne) de ce projet. L'un et l'autre en ont accepté le principe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide :**

- **la dénomination de la grande salle de spectacle du centre culturel « salle Laurent Cantet »**
- **la prise en charge de la matérialisation par la commune**
- **le fait que l'inauguration ait lieu dans le cadre du Festival de cinéma d'automne.**

## DENOMINATION D'UNE PLACE COMMUNALE

*Fabrice MICHELET présente ce dossier*

Dans le cadre de la commémoration Nationale du « 80<sup>ème</sup> Anniversaire des débarquements, de la libération et de la Victoire », l'Association FNAM présidée par Monsieur Christian Beaudoin, souhaiterait que l'espace sur lequel se trouve la Grange aux Souvenirs, actuellement sans nom, puisse être baptisé du nom de Etienne Desmarest.

Monsieur Beaudoin justifie sa demande en précisant que :

*« la Famille Desmarest est originaire de Javarzay depuis le 17<sup>ème</sup> siècle et a été très impliquée dans la vie locale à différentes époques. Joseph Leblois époux de Jeanne Desmarest, puis son fils Michel Joseph Leblois, furent tour à tour Magistrat et Sénéchal du Marquisat de Chef-Boutonne. Plus récemment, c'est Constand Piard, Grand-père maternel d'Etienne qui exerça les professions d'avocat puis de notaire à Chef-Boutonne.*

*La propriété du Château de Javarzay a été vendue en 1973 par la Famille Desmarest à un propriétaire privé qui l'a revendue telle quelle à l'exception de la conciergerie, à la Municipalité en 1982.*

*Le choix du nom rend un hommage mérité à un Combattant « Mort pour la France » appartenant à une Grande et Ancienne Famille Chef-Boutonnaise.*

*Le choix du lieu correspond à un endroit sans nom qui faisait partie intégrante de la propriété du Château, donc de la Famille Desmarest et qui aujourd'hui, dépend du Domaine Public Communal ».*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide la dénomination de ce parking situé aux abords de la Grange aux Souvenirs, à proximité de la salle Raymond Quiard : « Espace Etienne Desmarest ».**
- **Décide de prendre en charge sa matérialisation.**
- **Valide la volonté d'inaugurer cet « Espace Etienne Desmarest » en 2025, pendant la semaine du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale**



## ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

*Fabrice MICHELET présente ce dossier*



La famille DESMAREST a été propriétaire de plusieurs terrains à Chef-Boutonne, dont le château de Javarzay devenu propriété communale.

La famille est toujours propriétaire de deux parcelles qui bordent un chemin communal dit « chemin de l'Aiguillette » section AC 53 et section AC 57, matérialisées ci-contre en bleu. Cela semble, a priori, être un oubli dans le cadre des transactions antérieures.

La famille contactée à ce sujet, ne connaissait effectivement pas leur existence et elle est donc favorable à ce que la collectivité les achète pour l'Euro symbolique, afin de régulariser la situation. Il est précisé que la commune assure déjà l'entretien de ces terrains.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Valide l'achat de cette bande de terrain constituée par les parcelles AC53 (635m<sup>2</sup>) et AC57 (150m<sup>2</sup>) appartenant aux conjoints Desmarest pour 1 €,**
- **Autorise le Maire à procéder aux formalités et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier**

## DELIBERATIONS FISCALES – NOUVELLES DISPOSITIONS

*Christian Aubert présente ce dossier*

L'article 73 de la loi de finances pour 2024 instaure, à compter du 1er juillet 2024, un nouveau zonage dénommé "France Ruralités Revitalisation" (FRR) créant de nouvelles exonérations de TFPB et de CFE au 1er janvier 2025. Afin que le nouveau dispositif FRR prenne le relai pour les établissements créés dès le 1er juillet 2024, il convient de délibérer, et ce avant le 18 septembre 2024.

Monsieur Christian Aubert rappelle que :

- par délibération du 27/08/2018, le Conseil Municipal a instauré l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), pour la création ou la reprise d'entreprise en difficulté en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

- par délibération du 18/09/2023 le Conseil Municipal a instauré l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes en ZRR.

Il est précisé que les exonérations prévues dans le cadre des ZRR ne trouvent plus à s'appliquer à compter du 1er juillet 2024 mais continuent à produire leurs effets jusqu'à leur terme, pour les entreprises incluses dans le dispositif

*Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme sa volonté de maintenir ces exonérations dans le nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » au 1er janvier 2025.*

## SPIC ENERGIES : TARIFS DE LA SAISON DE CHAUFFE 2024-2025

*Christian Aubert présente ce dossier*

Comme chaque année, les tarifs de vente d'énergies doivent être fixés avant la saison de chauffe. La proposition de tarifs élaborée par la Commission « Finances » réunie le 10 septembre 2024, est présentée et commentée.

Monsieur Aubert rappelle le contexte :

Le SPIC Energies regroupe la gestion de 2 chaufferies :

- **Chaufferie 1 dite chaufferie Blanchard derrière la mairie** (mairie, écoles, maison Ida Lucas (ex locaux de l'Ehpad))
- **Chaufferie 2 dite chaufferie Doignon** (Ehpad de la Rosée d'Antan – Lycée Jean-François Cail).

Christian Aubert rappelle que les tarifs se divisent en deux parties :

**La consommation=nombre de KWh X prix unitaire:** compense les dépenses liées à l'achat des combustibles.

**L'abonnement:** compense les dépenses relatives aux travaux, à la maintenance, au remboursement d'éventuels emprunts à l'achat d'électricité ...

Si le bilan de la saison 2023-2024 de la chaufferie 1 Blanchard est positif, il n'en est pas de même pour la chaufferie 2 Doignon, pour laquelle des investigations sont en cours, afin d'expliquer une déperdition anormalement importante. De ce fait, les recettes ne compensent pas les dépenses. La commission Finances eu égard au principe de l'équilibre d'un SPIC, ne peut que se résoudre, en ce début de saison de chauffe, à envisager de majorer le tarif du kWh. Le cabinet d'études, le fournisseur et l'organisme chargé de la maintenance seront missionnés pour identifier et résoudre le problème au plus tôt.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :**

**CHAUFFERIE 1 BLANCHARD (à l'unanimité)**

	Rappel des tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
- Prix du KWh :	0.060€	0.062 €
- Abonnement : Mairie	8 000 €	8 000 €
Maison Ida Lucas	10 000 €	10 000 €
Ecoles	10 000 €	10 000 €.

**CHAUFFERIE 2 DOIGNON (22 voix -1abstention)**

	Rappel des tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
- Prix du KWh :	0.053 €	0.160 €
- Abonnement : EHPAD	28 000 €	28 000 €
Lycée	28 000 €	28 000 €.

**Et valide les devis suivants pour améliorer et mieux contrôler le fonctionnement de la chaufferie 2, à savoir :**

- **Caméra dans le silo : Société Eiffage : 1 836,82 € HT**
- **Adaptation installation gaz (détendeur) : Entreprise CIGEC : 5 288,68 € HT.**

Monsieur le Maire précise par ailleurs, qu'une étude prise en charge par l'ADEME, est actuellement réalisée par le CRER sur la chaufferie 1 Blanchard, pour identifier son potentiel futur.

**ILOT PLACE CAIL : AVENANTS**

*Frédéric Wattebled en charge du suivi de l'opération avec Patrick Coirault, présente ce dossier*

Frédéric Wattebled annonce 4 mois de retard

Un point d'étape est fait sur l'évolution de l'opération et du plan de financement, tenant compte des aides notifiées :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Architecte	197 840,23 €	Subventions	1 516 089,00 €
Frais indirects	60 782,85 €	Cession partie restaurant	77 400,00 €
Travaux	2 175 123,80 €	TVA partie commerciale	104 985,79 €
Indexation - Provisions	130 507,43 €	FCTVA	26 294,04 €
Total HT	2 564 254,31 €	Autofinancement	1 161 761,34 €
TVA 20%	131 700,86 €		
TVA 10%	190 575,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>2 886 530,17 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>2 886 530,17 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant qu'il n'y a pas d'incidence sur le plan de financement, du fait que le montant de l'indexation et des avenants ne dépasse pas la provision inscrite sur le plan de financement :**

- **Valide la proposition de la commission Finances**
- **Autorise le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux, au marché de maîtrise d'œuvre et au marché de mission SPS pour un montant global de 77 075€.**
- **Valide le plan de financement actualisé**

Monsieur le Maire ajoute que du fait de ce retard, les travaux sur le réseau d'eau et les travaux de voirie, rue du Commerce, ne peuvent pas commencer du fait de la présence des échafaudages et de la grue sur la base de vie sur le passage des Halles. La crainte est de ne pas pouvoir réaliser le béton désactivé avant la période de gel. Il ne serait pas souhaitable ni envisageable pour les riverains, que le chantier soit interrompu pour plusieurs semaines.

D'un commun accord, à l'occasion d'une réunion de concertation avec le Syndicat 4B pour le réseau d'eau, Eurovia et A2i maître d'œuvre de la partie voirie, il a été décidé de reporter ces travaux, au tout début janvier 2025. Il est précisé cependant, que les travaux de la partie Place et Rue du Petit Maure reprennent début octobre pour une durée d'un mois.

## INVESTISSEMENTS 2024

*Christian Aubert présente ce dossier*

Le point d'étape fait sur l'avancement du programme d'investissements 2024, permet une réaffectation de crédits d'environ 38 000€. Ces réajustements concernent notamment le montant d'achat des fournitures nécessaires aux travaux en régie réalisés dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle Raymond Quiard, ramené de 30 000 € à 18 000€. Les devis de fournitures pour la réalisation de ces travaux (bardage extérieur, adaptation des toilettes, sol de la grande salle, [appentis unités extérieures](#)) sont validés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les investissements suivants:**

- **Achat d'une minipelle auprès des Ets Fradet de Lhonnaize (86), pour un montant de 17 880 € TTC.**
  - **Réalisation d'une étude géotechnique sur l'avenue centrale (de la Croix Perrine jusqu'à l'Eglise de Javarzay), nécessaire avant la réfection de la chaussée. Cette étude est confiée au Cabinet Ginger CEBTP de La Crèche (79) pour un montant de 13 140 € TTC.**
  - **Achat de 2 paires de buts mobiles homologués, pour que les entraînements de football puissent avoir lieu sur le terrain d'honneur, dans l'attente de la finalisation du projet d'aménagement sur le terrain communal voisin, trop onéreux à ce jour. Ces buts seront installés en travers du terrain d'honneur.**
- Le devis de Vertys de Fontenay-le-Comte (85) pour la fourniture de ces buts mobiles, est validé pour un montant de 6 108 € TTC.**

## MAISON RUE DE LA FONTAINE – POINT D'ETAPE ET SUITE A DONNER

*Fabrice MICHELET présente ce dossier*

Le Maire rappelle la chronologie de ce dossier qui concerne l'aménagement de l'immeuble en abri à vélos pour les cyclistes de la Vélidéale :

- CM 17/07/2023 : validation mission de Maitrise d'œuvre à Madame Claire Archaimbaud
- Janvier 2024 : sécurisation des lieux avec enlèvement de la charpente, des bois et risques intérieurs (régie)
- Printemps 2024 : en l'absence de chiffrage, cette opération de rénovation n'est pas inscrite au BP 2024
- 1<sup>er</sup> Juillet 2024 : présentation aux membres de la commission Patrimoine, de l'Avant-Projet-Sommaire, évalué à 70 000 €.

Le montant estimé des travaux a semblé démesuré aux membres de la commission, mais, pour faire évoluer le projet, il est nécessaire de connaître le prix réel de différentes options.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Patrimoine le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise le Maire à déposer le Permis de Construire correspondant,**
- **Décide de lancer la consultation pour cette opération,**
- **Valide ainsi les lots : Lot 1 Gros Œuvre, Lot 2 Charpente, Lot 3 Menuiseries extérieures,**
- **Sollicite la recherche d'aides potentielles.**

## REFECTION DES EGLISES : SITUATION ET SUITE A DONNER

*Fabrice MICHELET présente ce dossier*

Il est rappelé que Monsieur BERAULT du Cabinet Aedificio a réalisé l'audit architectural et technique de l'Eglise Saint-Sulpice de Tillou (Eglise inscrite) et que Madame Segonne Debord avait réalisé celui de l'Eglise Saint Chartier de Javarzay (Eglise classée). Ces 2 édifices présentent des désordres tout comme celle de la Bataille qui est fermée pour ce même motif, depuis octobre 2023. Face à cette situation, les membres de la Commission « Développement » ont partagé les enjeux, après avoir consulté la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine.

Une présentation de la méthodologie est proposée pour l'avancement de ces dossiers, après avoir rappelé que la DRAC et la Région peuvent aider au financement des travaux, à l'exception de ceux de l'église de La Bataille (non classée, non inscrite). Un phasage prévisionnel est présenté et discuté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Prend note qu'un contact sera repris avec Aedificio maitre d'œuvre de l'opération concernant l'Eglise Saint-Sulpice de Tillou pour organiser la suite à donner,**
- **Décide de lancer une consultation pour la mission de maitrise d'œuvre comprenant respectivement un lot 1 pour la maitrise d'œuvre de l'opération de l'Eglise Saint-Chartier, un lot 2 pour celle de l'Eglise de la Bataille**
- **Mandate la commission Finances pour l'élaboration du cahier des charges correspondant.**

## TABLEAUX DES EFFECTIFS - ORGANIGRAMME

*Sophie Robion présente ce dossier*

Sophie Robion rappelle qu'une réflexion a été menée durant l'été dans le contexte actuel :

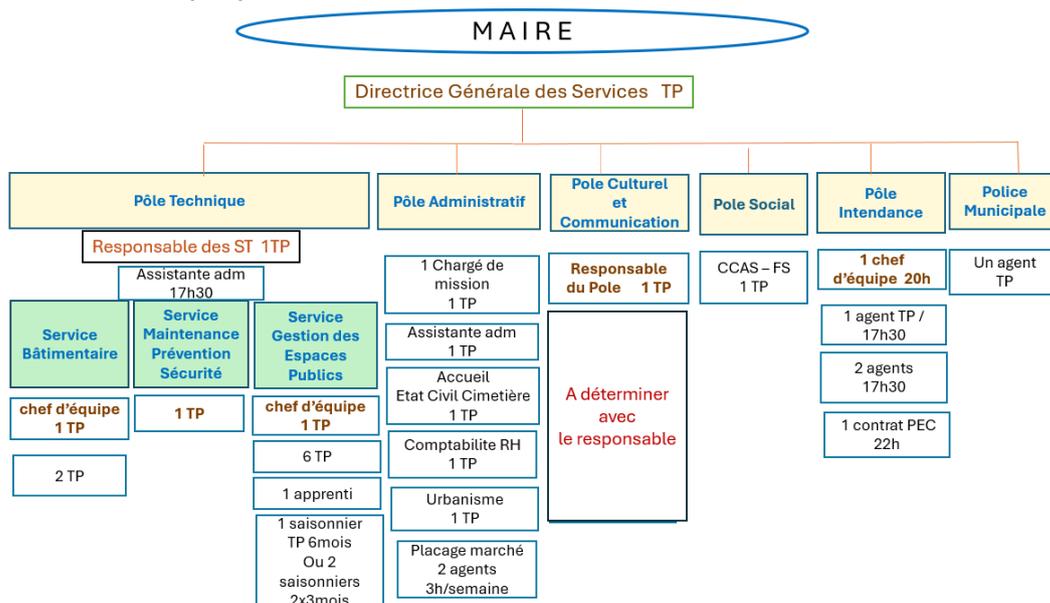
- Départ au 31/03/2025 vers d'autres projets de vie, de Christelle Filippini, en charge de la gestion de la Médiathèque
- 10 juin 2024 : le Conseil Municipal a formulé la volonté de rapprocher les services château / médiathèque / animation / communication autour d'un Pôle Culturel et Communication
- Montées en charge de l'activité au château depuis sa rénovation et des animations depuis plusieurs années

Le 11 septembre 2024, les Commissions Animation et Ressources Humaines après avoir constaté l'absence de politique culturelle globale, le manque de cohérence quant à la communication, le manque de lisibilité sur le « qui fait quoi » pour les partenaires et les associations, ont déterminé les enjeux d'une restructuration globale :

- Rendre les services plus robustes et souples (pallier les absences) – compétence majeure et compétence mineure
- Augmenter le niveau de compétence dans la communication
- Créer une cohérence générale (politique culturelle communale)
- Mettre l'organisation au cœur de l'activité
- Utiliser tous les outils de communication de manière cohérente et efficace
- Maintenir le coût général.

**Après avoir échangé et délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix (1abstention) décide :**

- **de créer un poste de Responsable d'un Pôle « Culturel et Communication » au 01/01/2025**
- **autorise la publication de l'annonce du poste en mentionnant plusieurs grades de catégories A ou B avec adaptation du poste pour le recrutement définitif**
- **adapte l'organigramme en conséquence, avec la création de ce poste au 01/01/2025 et la fermeture du poste « adjoint patrimoine » au 01/04/2025.**



**- cautionne le fait que la structuration du Pôle « Culture et Communication » soit élaborée en liaison avec le futur responsable, tout en ayant d'ores et déjà des bases de travail à prendre en considération.**

**Nicole BETTAN en charge du développement**

rappelle à l'assemblée que le contrôle « Petites Cités de Caractère » par l'association de Nouvelle Aquitaine aura lieu le 8 Octobre prochain, que le reportage photographique de la commune nécessite des figurants (contact : Mairie)

Elle indique par ailleurs, que le « Groupe de travail « Château » s'est réuni en juillet pour envisager la saison 2025, avec pour ambition, de favoriser la fréquentation du château (toucher des publics différents) grâce à la mise en œuvre d'un Escape Game. Le Conseil Municipal valide la poursuite du travail sur ce potentiel vecteur de valorisation.

**Annie Gonnord en charge de l'animation** indique que :

- le Forum des Associations organisé le 5 septembre, a reçu un accueil positif de la part des associations participantes et des visiteurs. Ce fut un bon moment partagé entre la municipalité et le monde associatif.
- la cérémonie de remise de prix du Concours des maisons fleuries aura lieu le 15.11.2024 à 18h30
- une réunion du groupe de travail créé pour les décorations de Noël aura lieu lundi 23.09 .2024 à 18h30
- une réunion sera organisée pour actualiser le règlement du prochain concours des maisons fleuries.

**Marie claire Veque en charge des affaires sociales** indique que la réunion du Centre Communal d'Action Sociale est décalée le 30.09.2024.

**Sophie Robion en charge des ressources humaines** rappelle l'arrivée de Stéphanie Michels au sein de l'équipe administrative du fait de l'affectation d'Isabelle Dubé au service social, celle de Clément Ravie apprenti au service Gestion des Espaces Publics et indique que Laure Rovillé apprentie tourisme, sera accueillie à partir du 23.09.2024.

**Angélique Boursier en charge du journal municipal** remercie les élus pour la distribution du journal et indique que le groupe de travail s'est déjà réuni pour préparer la prochaine édition, dont la distribution est programmée le week-end de la Toussaint.

**Patrick PETIT en charge des travaux communaux**, dresse la liste des travaux en cours (installation de panneaux à changer – fin de la réfection du mur et bancs de la rue de la Pirounelle et du mur mitoyen de l'école – peinture en cours des portes des cimetières – réparation des trous sur les chemins – réfection de la toiture des services techniques et de la pose des panneaux photovoltaïques qui aura lieu de la semaine 40 à la semaine 45 – les travaux de rénovation énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard sont en cours.

**Jean Waroux en charge du développement** annonce que la prochaine réunion de la commission Développement aura lieu le 02.10 à 20h, et que le garde champêtre va suivre une formation obligatoire dans le cadre de sa fonction, par alternance, d'octobre à mars.

*Marie Kholer demande si des candidats à l'occupation des commerces de l'îlot Place Cail se sont déjà manifestés. Monsieur le Maire répond que plusieurs contacts sont en cours, mais aucun dossier n'a été déposé.*

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22 heures 55 :**

- le vernissage de l'Exposition de l'association CAIL consacrée à l'école le 20 septembre à 18 heures
- les animations des Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre : de 14 à 18h samedi au château, puis à Tillou à 18h visite de l'église et extérieurs du logis, avant un concert
- la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est confirmée le 14.10.2024.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le seize Septembre deux mille vingt-quatre.

Le secrétaire de séance  
Jean WAROUX

Le Maire,  
Fabrice MICHELET